

Bruxelles, le 9 septembre 2008

Les dirigeants se réjouissent à la perspective d'une nouvelle étape dans les relations UE-Ukraine

Le 9 septembre, M. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, se rendra à Paris pour participer au 12^e sommet annuel UE-Ukraine. Il sera accompagné de M^{me} Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, et de M. Peter Mandelson, commissaire chargé du commerce extérieur. L'Ukraine sera représentée par son président, M. Viktor Iouchtchenko, accompagné du ministre des Affaires étrangères, M. Volodymyr Ogrzyzko. La veille de ce sommet, l'UE et l'Ukraine se sont entendues sur un point important, à savoir l'intitulé de ce nouvel accord, qui sera désormais un «accord d'association». Ce sommet sera l'occasion de témoigner des progrès considérables enregistrés cette année dans les négociations en vue de l'adoption de cet accord. Il marquera aussi le lancement d'un dialogue en matière de visa, dans la perspective à long terme d'un régime mutuel d'exemption de visa entre l'UE et l'Ukraine. Les dirigeants se réjouissent à la perspective de la consolidation des relations avec l'Ukraine.

En prélude au sommet, le président Barroso a fait la déclaration suivante:

«Dans l'état actuel des choses, l'UE et l'Ukraine doivent respecter l'engagement commun très fort auquel elles ont souscrit d'approfondir leurs relations et de renforcer leurs liens en parachevant l'accord d'association. Cet accord, qui nécessitera le déploiement d'efforts considérables de la part des deux parties, apportera de réels avantages à tous nos citoyens».

M^{me} Benita Ferrero-Waldner, commissaire chargée des relations extérieures et de la politique européenne de voisinage, a ajouté ce qui suit:

«Nous n'aurions pu imaginer, il y a un an, que les négociations en vue du nouvel accord auraient à ce point progressé. Nous avons provisoirement clos les chapitres relatifs au dialogue politique, à la politique étrangère et de sécurité, à la justice, la liberté et la sécurité, ainsi que la grande majorité des sujets liés à la coopération économique. L'instauration d'un dialogue en matière de visa, qui a pour but d'établir à long terme un régime mutuel d'exemption de visa entre l'UE et l'Ukraine, est un autre signe évident de notre volonté réelle et concrète d'intensifier nos relations avec l'Ukraine. Il est toutefois de la plus haute importance, pour que cette coopération renforcée soit vraiment efficace et présente un intérêt maximal pour le citoyen, que la stabilité politique du pays soit garantie».

M. Peter Mandelson, commissaire chargé du commerce extérieur, s'est pour sa part exprimé en ces termes: *«Un accord de libre-échange approfondi et complet est au cœur même de l'accord auquel œuvrent l'UE et l'Ukraine. Il ne concerne pas seulement l'intensification de nos échanges commerciaux et de nos flux d'investissement. Il témoigne de la poursuite du processus d'intégration politique et économique de l'Ukraine dans l'économie mondiale et de son étroite coopération avec l'Union».*

Les dirigeants de l'Union européenne profiteront de l'occasion pour insister sur l'appui permanent qu'ils accordent aux processus de réforme politique et économique en cours dans le pays. Ils passeront également en revue les progrès accomplis au cours de l'année écoulée dans un large éventail de domaines faisant déjà l'objet d'une étroite coopération entre l'UE et l'Ukraine, tels que l'énergie et le commerce, ainsi que la justice, la liberté et la sécurité.

Les questions internationales figureront bien évidemment elles aussi parmi les priorités à l'ordre du jour du sommet en raison du conflit en Géorgie et de la visite à Moscou et à Tbilissi, le 8 septembre, d'une délégation de l'Union européenne composée du président Sarkozy, du président Barroso et du Haut représentant.

Pour de plus amples informations concernant l'état d'avancement des négociations en vue de l'accord et les relations actuelles entre l'UE et l'Ukraine, voir le [MEMO 556](#)

Des informations complémentaires sont également disponibles aux adresses suivantes: http://ec.europa.eu/external_relations/ukraine/index_fr.htm

<http://ec.europa.eu/eurostat>